

Édito :

Cet été marque le passage d'un premier jalon du Programme Vitam prévu mi-2016 : la publication des API.

Dans la logique de développement Agile, il nous semble important de pouvoir bénéficier rapidement du retour des utilisateurs potentiels. En effet, les services qui auront à intégrer la solution logicielle Vitam dans leur environnement informatique peuvent d'ores et déjà avoir un regard sur notre production. Nous leur sommes reconnaissants des retours qui pourront renforcer l'intérêt de la solution logicielle et son adoption .

Nous vous donnons rendez-vous à l'automne pour les nouvelles avancées du programme.

Jean-Séverin LAIR,
Directeur de Programme

A la Une : Publication des API Vitam

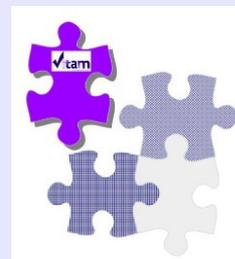
Conformément au calendrier du Programme, un premier aperçu des interfaces Vitam a été publié le 19 juillet 2016.

Les API sont les points de branchement qui permettent d'intégrer une application dans un système d'information plus large. Ces interfaces permettent de faire dialoguer divers éléments au sein d'un environnement informatique.

Vous trouverez sur la page <http://api.programmevitam.fr> les éléments suivants :

- une présentation du projet de solution logicielle Vitam,
- une présentation conceptuelle des API ainsi que leur documentation générée avec RAML,
- des éléments techniques : la licence Vitam, des fichiers exécutables, des exemples de code et de requête.

Vous êtes invités à nous faire part de vos commentaires sur ces API et nous proposer des idées d'enrichissements potentiels. Nous vous remercions dans ce cas de nous faire parvenir vos remarques d'ici le 20 septembre 2016, à l'adresse suivante : consultation.api@programmevitam.fr



Partenariats

La réutilisation de la solution logicielle Vitam par des acteurs publics hors des ministères porteurs figure parmi les trois objectifs donnés au programme Vitam dans le cadre du financement PIA. Nous travaillons donc avec des utilisateurs potentiels afin de mettre en place des partenariats fondés sur l'utilisation de la solution logicielle Vitam.

Après le partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, deux nouvelles conventions ont été signées.

La première a été signée le 8 juin 2016 avec l'Agence de services et de paiement (ASP) basée à Limoges. Cet établissement travaille actuellement sur la dématérialisation de flux et l'archivage numérique.

Une autre convention de partenariat a été signée le 30 juin 2016 avec le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) basé à Montpellier. Cet établissement bénéficie d'une riche expérience en matière de pérennisation des informations numériques et d'un intérêt pour une éventuelle réutilisation des briques logicielles produites par Vitam.



Bienvenue à ces deux projets au sein du Programme Vitam !

Agenda :

- **20 mai** : intervention lors de la réunion Archivage numérique territorial organisée par l'ADF et la FNCCR



- **5-10 septembre** : participation du programme au congrès du Conseil international des Archives (ICA) à Séoul : <http://bit.ly/2a5lp7N>



- **25 septembre** : intervention lors de la journée de la transition numérique organisée par l'association e-Futura : <http://bit.ly/29SVEUV>



Ateliers fonctionnels

Le chantier fonctionnel sur l'accès aux archives numériques entamé en 2015 par les acteurs du programme interministériel Vitam est achevé.

Prolongeant les réflexions déjà engagées par les ministères porteurs du programme, ce chantier piloté par l'équipe interministérielle Vitam s'est vu assigné trois objectifs :

- étudier évolution des besoins des utilisateurs induite par le nombre croissant d'archives numériques versées ;
- identifier l'impact de ces besoins sur la conception et la réalisation de la solution logicielle d'archivage électronique Vitam ;
- définir les interfaces d'accès pour l'administration de la solution Vitam.

Le livrable actuellement en cours de relecture par les participants sera publié à l'automne dans le cadre d'un appel à commentaires.

Vie du projet

Arrivée de nouvelles équipes et avancée des développements

Les premières itérations agiles se sont avérées difficiles en raison de la mise en route de plusieurs équipes issues de sociétés différentes, de l'apprentissage et de la mise en œuvre de la méthode scrum de scrum (voir newsletter n°1). Après quelques semaines, on constate une montée en puissance des développements avec la réalisation d'un nombre plus importants de points de complexité.



- 29/03 - 12/04 : Itération 0, 2 équipes de développement
- 13/04 - 26/04 : Itération 1
- 27/04 - 17/05 : Itération 2
- 18/05 - 24/05 : Semaine de bilan
- 25/05 - 07/06 : Itération 3, apport d'expertise complémentaire
- 08/06 - 21/06 : Itération 4, 3 équipes de développement
- 22/06 - 12/07 : Itération 5
- 13/07 - 02/08 : Itération 6
 - Publication des API le 18 juillet
- 02/08 - 30/08 : Itération 7

Afin de tenir les délais, en particulier de publication des API en juillet et de livraison la version bêta fin novembre, une 3^e équipe de développement, a été intégrée au Programme mi-mai. Elle est constituée par la société Smile sur la base du 2^e lot du marché Vitam.

Par ailleurs, les aspects de pilotages ont été renforcés avec l'arrivée, en juin, d'une PMO (Project management officer) issue de la société KPMG. Son rôle est de structurer un dispositif de pilotage du programme et des projets ministériels.

Evénement



Publication du marché Adamant

Adamant est un projet visant l'adaptation des Archives nationales et de leurs partenaires aux nouvelles conditions de la production numérique, en concevant notamment une plate-forme d'archivage numérique.

Sur le plan applicatif, la construction de cette plate-forme a deux dimensions :

- l'installation d'une instance de VITAM comme back office,
- l'adaptation du SIA, dans un rôle de front office : il s'agit d'une véritable extension du périmètre du SIA actuel, par l'ajout de nouveaux modules et composants dédiés à la prise en compte de l'archivage numérique et interfacés avec VITAM.

L'objectif de l'appel d'offres est une nouvelle version du SIA à terme, couvrant à la fois le papier et le numérique, qui soit soutenable et exploitable par le ministère de la Culture.

La plate-forme d'archivage numérique sera mise en service au printemps 2018. Elle continuera d'être adaptée ensuite, pour être finalisée en 2020. Sa conception prendra en compte les versions successives de la solution logicielle Vitam : version Bêta fin 2016, première version de production mi-2017, deuxième version mi-2018 et version finale mi-2019.

Calendrier

- Le marché a été publié le 30 juin.
- La date limite de remise des offres est le 26 septembre 2016.

Pour plus d'informations :

- Groupe LinkedIn du Programme Vitam : <http://bit.ly/23EWvic>
- L'appel d'offre est consultable sur PLACE, la Plate-forme des Achats de l'État : <http://bit.ly/29p0zPN>

Crédits

Mélanie Rebours (Équipe Vitam)
Pascale Marie (MCC/MCI, logo Vitam)